

COMPAGNIES RÉUNIES DES
GLACES & VERRES SPÉCIAUX
DU NORD DE LA FRANCE
1859 - 1884 - 1934

JEUMONT
RECQUIGNIES
BOUSSOIS

21 JUILLET 1934

75^E ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION
DE LA MANUFACTURE DES GLACES
DE JEUMONT (1859 - 1934)

50^E ANNIVERSAIRE DE LA DIRECTION
DE MONSIEUR GEORGES DESPRET

Directeur de la Manufacture des Glaces de Jeumont
5 JUIN 1884-30 AVRIL 1893

Administrateur délégué, Directeur de la Compagnie des Glaces et
Verres Spéciaux du Nord 1^{er} MAI 1893 - 26 JUIN 1908

Administrateur délégué, Directeur des Compagnies Réunies des Glaces
et Verres Spéciaux du Nord de la France
27 JUIN 1908-26 DÉCEMBRE 1926

Président du Conseil, Directeur général DEPUIS LE 26 DÉCEMBRE 1926



GEORGES DESPRET

A MANUFACTURE DE GLACES DE JEUMONT

fut créée en 1859 par Hector Despret, sous les auspices de la Compagnie de Floreffe, fabrique de glaces belge fondée en 1853 par Henri Henroz et Hector Despret.

A peu près à la même époque 4 fabriques de glaces virent le jour en France, conséquence de l'élévation des droits d'entrée sur ce produit.

Ce furent les Glaceries de Recquignies (Nord) fondée par la Société belge de Sainte-Marie d'Oignies, Aniche (Nord), Montluçon (Allier) et Jeumont (Nord).

Jusqu'à cette époque la Compagnie déjà presque deux fois centenaire de Saint-Gobain jouissait en France d'un monopole absolu. Aussi vit-elle avec déplaisir se créer ces quatre manufactures concurrentes. Pour mieux lutter contre cette puissante compagnie, les quatre glaceries précitées s'unirent pour vendre leurs produits en commun et créèrent un dépôt commun dans un immeuble, 145, rue de la Chapelle, appartenant à la Compagnie de Floreffe et ce groupement fut dès lors connu sous le nom de « Glaceries du Groupe de La Chapelle ».

La lutte entre les deux groupes ne fut pas de longue durée car le 7 février 1862, une entente fut signée entre eux.

Par cette entente le Groupe de La Chapelle avait le droit de vendre en France 105.000 m³ par an, répartis comme suit :

Montluçon	35.000 m ³
Jeumont.	28.000
Recquignies.	28.000
Aniche.. . . .	14.000

Il était interdit aux usines du Groupe de La Chapelle d'exporter leurs produits, sauf Aniche et Montluçon qui avaient chacune le droit d'exporter 4.000 m³ par an.

Cette première entente, conclue pour 3 ans fut renouvelée le 14 juillet 1865. Le Groupe de La Chapelle eut le droit de vendre 115.000 m³ par an en France, mais les usines de Montluçon et d'Aniche renoncèrent à leur droit d'exporter. Cette convention devait durer 10 ans, mais en 1868 un événement grave faillit compromettre les bonnes relations qui s'étaient établies entre les deux groupes français. La Société de Montluçon était dans une situation financière très difficile. Sachant cela, les trois autres membres du Groupe de La Chapelle avaient fait signer un engagement à Montluçon par lequel cette Société s'obligeait à donner la préférence à ses co-associés au cas où elle vendrait son usine. Malgré cet engagement la Compagnie de Montluçon vendit son usine à la Compagnie de Saint-Gobain. Les trois compagnies restantes du Groupe de La Chapelle furent profondément déçues et l'entente avec Saint-Gobain faillit être rompue.

Toutefois, après une période de récrimination, une nouvelle entente, pour 10 ans, fut conclue le 22 juillet 1868 entre le Groupe de La Chapelle réduit à 3 usines et le Groupe de Saint-Gobain.



Par cette entente les ventes françaises se partageaient ainsi :

Saint-Gobain 66 % . La Chapelle 34 %.

Ces 34 % étaient partagés par tiers entre les trois membres du Groupe de La Chapelle.

L'interdiction d'exporter était maintenue pour le Groupe de La Chapelle.

Cette entente fut renouvelée pour une nouvelle période de 10 ans le 18 juillet 1877, toutefois, le partage était un peu différent :

Saint-Gobain 64 % . La Chapelle 36 %.

avec maintien de l'interdiction d'exporter pour le Groupe de La Chapelle.

C'est pendant cette période que Hector Despret mourut, le 2 juin 1884, après une longue maladie qui l'avait tenu éloigné des affaires pendant 18 mois. Il fut remplacé par son neveu, Georges Despret.

Les débuts de Georges Despret furent très difficiles. L'usine de Jeumont abandonnée à elle-même pendant la longue maladie de son directeur avait continué à fabriquer de trop grandes quantités et les stocks étaient considérables. La première mesure que dut prendre Georges Despret fut de réduire la production et, pour éviter le renvoi du personnel, il décida de ne travailler que 5 jours par semaine. Le personnel fut très mécontent de cette mesure, et comme dans l'usine voisine de Recquignies, qui avait été dirigée plus prudemment, on continuait à travailler 6 jours par semaine, le personnel de Jeumont attribua ses malheurs à la jeunesse de son nouveau chef et manifestait son mécontentement de toutes façons. Ce fut une dure école pour Georges Despret. Il tint tête à l'orage mais se promit de prendre sa revanche.

Il fut frappé par le fait que l'entente avec Saint-Gobain lui défendait d'exporter, alors que s'il avait pu le faire il aurait pu donner du travail à ses ouvriers car l'exportation se faisait à des prix très rémunérateurs.

L'entente approchait de sa fin. Les trois Sociétés du Groupe de La Chapelle se concertaient pour déterminer l'attitude du groupe vis-à-vis de Saint-Gobain. Recquignies et Aniche proposaient de demander 39 % des ventes françaises au lieu de 36 %. Georges Despret demanda la liberté d'exporter. Après de nombreuses conférences, il proposa, l'entente n'arrivant pas à se faire, de demander à la fois 39 % et l'exportation libre, car cette solution contentait tous les membres du Groupe de La Chapelle. Saint-Gobain refusa cette proposition et demanda aux représentants du Groupe de La Chapelle de revenir dans 2 mois avec de nouvelles propositions. Saint-Gobain acceptait l'une ou l'autre des propositions au choix du Groupe de La Chapelle. Georges Despret resta intransigeant et comme ses deux associés ne voulaient pas abandonner

leur desideratum, on revint auprès de Saint-Gobain en déclarant que le Groupe de La Chapelle maintenait ses deux propositions. Saint-Gobain finit par céder et une nouvelle entente fut signée pour 10 ans, le 1^{er} janvier 1889, par laquelle :

Saint-Gobain avait 61 % La Chapelle avait 39 %
partagés entre les trois membres du Groupe, et liberté absolue d'exporter.

Ces négociations avaient duré plus d'un an.

C'est à partir de ce moment que date l'essor de Jeumont. Quatre ans après, la production de Jeumont avait presque doublé et sa réputation était telle que le 1^{er} mai 1893 Georges Despret menait à bien l'absorption de la Glacerie de Recquignies. Jeumont et Recquignies cessaient d'être les filiales des Compagnies de Florefe et de Sainte-Marie d'Oignies. Il fondait la Compagnie des Glaces et Verres Spéciaux du Nord au capital de 7 millions 1/2 dont il devenait Administrateur-délégué.

Le Groupe de La Chapelle était donc maintenant réduit à deux associés : Jeumont et Aniche. Par la fusion Jeumont-Recquignies, la Compagnie des Glaces et Verres Spéciaux du Nord avait les 2/3 des ventes du Groupe de La Chapelle et Aniche 1/3.

Le 1^{er} juillet 1898, l'entente fut renouvelée pour 10 ans entre Saint-Gobain et le Groupe de La Chapelle dans les conditions suivantes :

Saint-Gobain	58 %
La Chapelle	42 %

dont les 2/3, soit 28 % pour Jeumont et 14 % pour Aniche.

Cette nouvelle entente était à peine renouvelée que la Glacerie de Charleroi (Belgique) sous la direction de Jules Henin, Administrateur délégué, venait édifier une filiale en France à Boussois tout contre Recquignies. L'entente Saint-Gobain-La Chapelle fut maintenue pour lutter contre la nouvelle usine qui mit sa fabrication en route au milieu de 1900.

Après une lutte sévère des pourparlers s'engagèrent avec Boussois pour arriver à une entente.

Au préalable, les anciens fabricants s'étaient réunis pour adopter une ligne de conduite commune vis-à-vis de Boussois. Il fut convenu, qu'après avoir donnée une part à Boussois, les deux groupes Saint-Gobain-La Chapelle se partageraient le reste dans les proportions de l'entente en cours soit 58 % du reste pour Saint-Gobain et 42 % du reste pour La Chapelle et, à l'intérieur du groupe il fut convenu que le partage se continuerait suivant les anciennes proportions soit 2/3 pour Jeumont, 1/3 pour Aniche.

Après plusieurs entrevues la part de Boussois fut fixée à 20 % ; les 80 % restants devaient donc se partager en 46,4 % pour Saint-Gobain, 33,6 % pour La Chapelle. En réalité les parts furent fixées à 47 % pour Saint-Gobain, 33 % pour La Chapelle et le 15 avril 1903 l'entente était signée avec le partage suivant :



JULES HENIN

Saint-Gobain .. 47°/o La Chapelle .. 33°/o
 Boussois 20°/o

Les 33 % de La Chapelle se répartissant en :

Jeumont. . . . 22°/o Aniche 11°/o

Le 28 juin 1908 les Glaceries de Boussois, Jeumont et Recquignies fusionnaient, la fabrication des glaces était concentrée dans la seule usine de Boussois et le partage devint :

Saint-Gobain .. 47°/o Boussois 42°/o
 Aniche 11°/o

La fusion des trois usines prit le nom de Compagnies réunies des Glaces et Verres Spéciaux du Nord de la France et Georges Despret en fut l'Administrateur-délégué.

L'entente conclue le 15 avril 1903 avait une durée de 15 ans, mais à cause de la guerre, elle dura jusqu'au 11 juin 1919, date à laquelle une nouvelle entente fut conclue pour 15 ans sans changement dans les parts de chacun des associés.

Toutefois en 1925 le groupe belge qui avait importé en Europe un nouveau procédé américain d'étirage du verre (le procédé Libbey Owens) créait deux usines en France, à Saint-Etienne (Loire) et à Wingles (Pas-de-Calais) avec polissage du verre étiré épais dans cette dernière usine.

Après une lutte entre ce nouveau fabricant et l'entente Saint-Gobain-Boussois-Aniche, on arriva au début de 1928 à une entente et la Société Libbey Owens française eut une vente de 7 %, d'autre part, à la même époque les anciens fabricants acceptèrent d'augmenter la part d'Aniche et de la porter de 11 à 15 1/3 % ; ce sacrifice fut partagé par Saint-Gobain qui eut son quantum réduit de 47 % à 44 2/3 % et par Boussois qui eut son quantum réduit de 42 à 40 %.

Le partage était donc finalement de :

Libbey Owens 7°/o	Saint-Gobain .. 44 2/3°/o de 93 = 41.54°/o
Boussois .. 40°/o de 93 = 37.20°/o	Aniche 15 1/3°/o de 93 = 14.26°/o

Le 1^{er} juillet 1932, Boussois rachetait la part de vente de Libbey Owens qui cessait la fabrication des glaces.

Nous venons de voir, par ce court exposé des ententes françaises, que la part de Jeumont qui était de 12 % lorsque Georges Despret prit la Direction de la Manufacture de Jeumont, est aujourd'hui, après 50 ans d'efforts patients de 44,20 %. Il est bon de remarquer que ces augmentations successives ne furent jamais obtenues par la force. C'est que Georges Despret, issu d'une famille industrielle du Nord, qui depuis plus de quatre siècles tient une place importante dans l'industrie française, prétend rester un gentilhomme comme ses pères. Certes il a l'ambition de grandir mais pas au détriment de ses amis et associés. S'il grandit, c'est par la fusion de ses

intérêts et de ceux de certains de ses associés, et ces fusions il les réalise non pas par la force mais par la puissance de la logique de ses arguments et par le rayonnement créé par la prospérité de ses entreprises. Il a compris, en effet, que les petites unités de production étaient vouées à disparaître en présence des progrès du machinisme et que seules de grandes unités sont capables de recevoir l'outillage moderne qui doit amener l'abaissement des prix de revient et faire de la glace non plus un produit de luxe mais un produit de consommation courante. Pour arriver à ces fins il fallait que Jeumont fut un centre d'attraction basé sur la perfection de l'outillage et la qualité des produits. Le but de Georges Despret fut donc d'avoir toujours ses usines en avance sur le progrès, avec un prix de revient minimum et une qualité impeccable. A peine installé à Jeumont il y créait la fabrication des verres spéciaux et des dalles moulées, puis peu après celle des verres de couleur pour vitraux. Il prenait dès 1885 un brevet pour une plate-forme à polir, brevet qui fut le précurseur de l'appareil à polir Système Malevez qui eut pendant tout un temps son heure de célébrité.

Jusqu'en 1905, l'industrie du verre à vitres et de la glace polie étaient très différentes. Le verre à vitre s'obtenait par soufflage à la bouche. Ce procédé de fabrication ne permettait ni les grandes dimensions ni les fortes épaisseurs. Emile Fourcalt fut le premier qui tenta l'étirage du verre à vitre par un procédé mécanique. Les essais qu'il fit à Dampremy furent longs et coûteux. Fourcalt était le camarade d'études de Georges Despret, ce qui permit à celui-ci de suivre tous les essais de Dampremy et quand Fourcalt dut abandonner ses essais faute de ressources, Georges Despret qui avait compris l'importance de l'invention de son ami, lui offrit de continuer les essais à Jeumont. Ils furent couronnés de succès. Devant les résultats obtenus Georges Despret convia ses collègues de la Convention Internationale des Glaceries à venir se rendre compte à Jeumont et il décida ceux-ci à acheter les brevets Fourcalt en fondant la Société des Brevets Fourcalt.

C'est donc de Jeumont qu'est parti l'essor de l'étirage mécanique du verre à vitre et c'est grâce à l'initiative de Georges Despret que pendant 15 ans, cette fabrication mécanique du verre à vitre ne fut pas un concurrent pour la fabrication des glaces, car en fondant la Société des Brevets Fourcalt il eut soin de stipuler que les licenciés ne pourraient pas produire du verre étiré de plus de $4 \frac{m}{m}$ d'épaisseur. Lorsque les brevets Fourcalt tombèrent dans le domaine public toute la politique de Georges Despret consista à éviter la lutte entre l'industrie des glaces et l'industrie du verre étiré mécanique. Il prit des participations importantes dans les verreries Saint-Laurent et Saint-Martin et s'allia à la Société franco-belge Libbey Owens, ce qui fait qu'en France ces deux industries marchent la main dans la main et ne se nuisent pas mutuellement.

Dès 1897 Georges Despret signait un contrat avec la Société des Ateliers de Construction de Jeumont pour la réalisation d'un appareil de douci poli continu de son invention. Ce projet fut abandonné parce que la glace brute obtenue à cette époque n'était pas assez régulière d'épaisseur, mais en 1912 après les progrès réalisés dans la fabrication des glaces brutes l'idée fut reprise, mais sa réalisation fut arrêtée par la guerre. Ce n'est qu'en 1921 que le premier appareil de douci poli continu vit le jour à Bousois. Là encore Georges Despret fut un précurseur.

C'est encore à Bousois que fut réalisée en 1928 la fabrication de la glace « Securit » qui est maintenant universellement adoptée pour le vitrage des voitures automobiles et pour maints

autres usages. De même pour la glace aurée, la glace sanitalit qui laisse passer les rayons ultraviolets, et tant d'autres produits nécessaires à l'optique, à la médecine ou à la décoration.

Georges Despret exerça encore son activité dans le domaine scientifique et artistique pur. Il reconstitua les pâtes de verre romaines dont le secret était perdu depuis des siècles et il constitua par ses recherches une collection unique au monde qu'il a léguée au Musée du Louvre.

Pendant la guerre, trop âgé pour être soldat, Georges Despret répond à l'appel de M. Mauclère, Directeur général des poudres. Il manque d'explosifs. M. Mauclère demande des industriels pour établir des fabriques de mélinite. Georges Despret se présente et fonde avec un de ses amis, Industriel du Nord, une usine à La Pallice. On lui donne 3 mois pour créer une fabrication dont il ne connaît pas le premier mot et 10 jours avant l'échéance il apporte à M. Mauclère le premier échantillon de sa fabrication.

L'usine de La Pallice saute le 1^{er} mai 1916. Georges Despret se remet à l'œuvre et crée une nouvelle usine à Paimbœuf. Entre temps il offre ses services à son ami M. Clémentel, Ministre du Commerce, qui le nomme Directeur des Services Techniques pour les Sections de la Céramique et de la Verrerie. Il reste 20 mois au Ministère et crée l'Institut d'optique et l'Institut de Céramique. Son passage au Ministère lui permet de constater l'inexistence en France de l'industrie des Matières Colorantes. C'est pourquoi après avoir collaboré à la création de la Compagnie Nationale des Matières Colorantes, il fonde la Société des Matières Colorantes de Saint-Clair du Rhône dont il est le Président fondateur. Les Fabricants de matières colorantes de France l'ont nommé Président de leur Chambre syndicale. Son activité pendant la guerre a donc donné à Georges Despret une seconde personnalité. Il devient fabricant de produits chimiques et y joue tout de suite un rôle important. Mais, dès l'armistice, il redevient verrier et reconstitue ses usines du Nord, entièrement détruites, avec une rapidité qui étonne tout le monde.

Mais Georges Despret n'est pas seulement un industriel avisé, à l'esprit inventif toujours en éveil. Il considère qu'à côté du travail industriel, en continuelle gestation, il y a l'œuvre sociale. Il considère que son devoir est de donner l'exemple à tous. Il croit que puisqu'il est le chef, il doit travailler plus que les autres, mais il pense aussi que la vraie formule du succès est la collaboration intime et affectueuse de tous les échelons de la famille industrielle. Georges Despret se considère comme le père de cette immense famille, et sa sollicitude pour tous les membres de son personnel est infinie. Il s'ingénie à créer toutes les organisations qui peuvent rendre aux ouvriers la vie agréable, et sa plus grande joie est de retourner passer ses vacances au milieu de ses ouvriers, où il retrouve tous ses anciens compagnons de lutte, où il retrouve aussi les jeunes auxquels il cherche à inculquer l'amour du travail et les principes de l'affection mutuelle qui rend l'effort commun agréable et productif.

Aussi c'est avec joie que tout le personnel, jeunes et vieux, vont fêter le cinquantenaire de la direction de Georges Despret, qui sut porter les usines de Boussois à un haut degré de prospérité et faire de tous les éléments de travail une grande famille dont il est fier d'être le chef.

Le Gouvernement a exprimé sa reconnaissance pour les services rendus par Monsieur Georges Despret, en l'élevant le 8 Janvier 1935 à la haute dignité de Grand Croix dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

LA FÊTE DU 21 JUILLET 1934

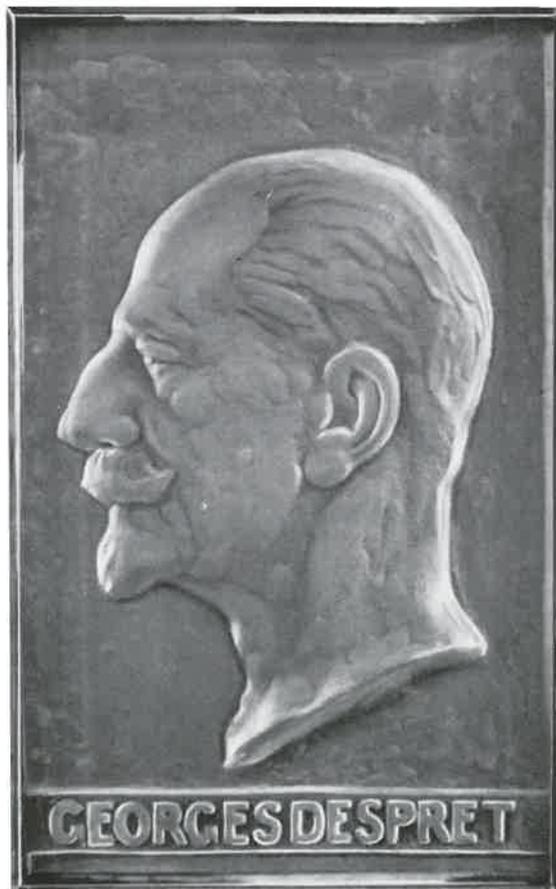
DEPUIS quelques jours il régnait à Bousois et dans ses usines une animation particulière : on peignait, on nettoyait, on procédait à la toilette des ateliers et de leurs abords ; des équipes plantaient des mâts pour des pimpants oriflammes, de joyeuses guirlandes fleuries dessinaient partout d'élégantes arabesques, de lourds camions apportaient des plantes vertes et toute sorte de matériel. A mesure que le samedi 21 juillet approchait, la fièvre s'accroissait, et le grand projet qu'avaient conçu les proches collaborateurs de M. Georges Despret, pour fêter dignement le cinquantième de sa direction et le 75^e anniversaire de la fondation des Compagnies Réunies, se précisait et faisait prévoir que ce beau jour laisserait un inoubliable souvenir.

Samedi 21 juillet 1934, en même temps qu'un joyeux soleil se levait, commençait pour Bousois cette radieuse journée, dont nous allons relater les phases principales.

Tout le personnel de l'usine était invité et de bonne heure les autocars ne cessèrent d'arriver, amenant les uns des invités régionaux, les autres les 1.600 ouvriers qu'occupent les glaciers et domiciliés à Assevent, Marpent, Jeumont, Recquignies, Rousies, etc., et d'autres encore avec les 200 ouvriers des ateliers spéciaux de la Longueville.

De nombreuses personnalités, amis et collaborateurs de M. Georges Despret, arrivèrent de Paris en train spécial ; une locomotive de l'usine galement pavoisée alla chercher les wagons en gare de Recquignies et vint les amener au cœur de l'usine à l'heure prévue. Ces deux cents et quelques invités, parmi lesquels nous avons reconnu de très importantes notabilités du Nord, de la Belgique et de Paris, citons MM. Langeron, préfet de police, ancien préfet du Nord ; Guillon, préfet du Nord ; Daniel-Vincent, sénateur, ancien ministre, président du Conseil général du Nord ; Julien Durand, député, ancien ministre ; Hayez et Demesmay, sénateurs du Nord ; Emery, préfet honoraire ; Berthelot, ambassadeur de France ; Fernand Leroy, préfet du Haut-Rhin, Jossier, sous-préfet d'Avesnes, etc... et d'autres personnalités du monde financier et industriel, que nous reverrons à la table d'honneur au banquet, furent reçus dans le hall des Bureaux par M. et Mme Georges Despret, le porto d'honneur circula et l'on gagna la salle du Banquet.

Le vaste atelier du « douci poli » débarrassé de ses énormes tables à polir avait reçu dans toute son étendue une décoration très étudiée de bel effet et du meilleur goût. La table d'honneur était dressée sur toute la longueur d'un grand côté, devant elle étaient disposés



sur des socles les nombreux et splendides cadeaux et les magnifiques corbeilles de fleurs qui n'avaient cessé d'affluer depuis le matin à l'intention de M. et Mme Georges Despret.

Perpendiculairement à la table d'honneur, sur toute la largeur de la salle, se trouvaient les tables où avaient pris place les 1.800 membres du personnel.

Face à chaque couvert un souvenir était placé à l'intention du convive; le profil de M. Georges Despret moulé dans une dalle de glace, œuvre très artistique du sculpteur Pierre Le Faguays, à côté de ce souvenir un coffret avec cigarettes, cigares, attestait un légitime souci vis-à-vis des invités et même des invitées.

Le repas excellent fut servi rapidement. Il se déroula dans l'entrain et une joyeuse animation; l'harmonie de Boussois conviée au banquet interpréta de brillants morceaux qui alternaient avec les marches entraînantes dont de puissants diffuseurs envoyaient les échos.

Mais le silence s'établit, car voici l'heure des discours. Apporté sur la table un micro va amplifier la voix des orateurs et la porter dans toute l'immense salle.

M. LEROY, directeur des Glaces de Boussois, prend le premier la parole, il retrace de façon éloquente l'essor des Compagnies des Glaces sous l'impulsion de M. Georges Despret. Après lui se succédèrent les discours de :

- M. LEMAIGRE, Vice-Président des Compagnies.
- M. Achille MENNESSIER, Président du Syndicat et de la Société de Secours Mutuels.
- M. HIDOUX, Président des Médailleurs du Canton de Maubeuge.
- M. DELLOYE, Président de la Convention Internationale des Glaceries.
- Comte ROEDERER, Président de la Compagnie de Saint-Gobain.
- M. HAYEZ, Sénateur et Président des Maîtres-Verriers de France.
- M. René FOULD, Président des Ateliers et Chantiers de Saint-Nazaire-Penhoët.
- M. DANIEL-VINCENT, Sénateur, Ancien Ministre, Président du Conseil Général.
- M. GUILLON, Préfet du Nord.

Tous exaltèrent le remarquable exemple de collaboration instauré à Boussois, de même que la portée des réalisations sociales et l'importance de développement des Compagnies.

Entre le discours de M. Hidoux et celui de M. Lucien Delloye se plaça une manifestation profondément émouvante. Le plus ancien ouvrier de l'usine, M. Victor Clause, serviteur dévoué de 67 années de service, doyen des Médailleurs du Travail, Chevalier de la Légion d'honneur, s'avança vers le « Patron » et le décora lui-même de la Médaille du Travail pour ses 50 années de direction, la clique sonna aux champs, les deux hommes se donnèrent l'accolade tandis que toute l'assemblée debout applaudissait dans des acclamations enthousiastes.

A son tour M. Georges Despret remit à ses vieux collaborateurs, nommés dans la même promotion, les médailles cinquantenaires et trentenaires cependant que l'ovation ne tarissait pas.

Après ces discours et cette cérémonie, ému au plus haut point, M. Georges Despret prit la parole.

— J'ai travaillé tout ma vie, affirma-t-il, et je continuerai à travailler.

Se plaçant comme le chef d'une famille ouvrière, il déclara qu'il continuera jusqu'à la limite de ses forces à s'intéresser de façon active à la marche de son usine et au sort de son personnel qu'il aime et n'abandonnera jamais.

Se plaçant sur le plan de la vie industrielle il proclame que celle-ci est un combat incessant et, en ce jour où l'on glorifie le passé, il réclame de nouveaux efforts, car « qui n'avance pas recule ».

— C'est pourquoi, dit-il, dès demain, nous reprendrons le labeur quotidien, la lutte pour le progrès, tous les progrès : industriel et social. »

Et sa magistrale allocution s'achève par la devise de Boussois : *Boussois! Toujours en avant!*

